



2200 nouveaux propriétaires français au Portugal au cours des six derniers mois



©CCIFP / Jorge Marques

Salon de l'Immobilier et du Tourisme Portugais à Paris – 16-18 mai 2014

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les français peuvent bénéficier du statut de résident non-habituel au Portugal. Le gouvernement portugais a choisi de faciliter l'accès à la propriété en permettant aux français actifs et aux retraités de bénéficier d'avantages fiscaux très compétitifs comme une imposition à 20% pour les revenus d'activités professionnelles au Portugal ou à 0% sur certains revenus perçus à l'étranger comme les retraites. Pour profiter de ces avantages pour une durée de 10 ans, **les ressortissants français doivent devenir résidents fiscaux portugais et attester de 183 jours de présence au Portugal.**

Dans ce contexte, plus de 2200 français ont acquis un bien au Portugal entre la dernière édition du Salon de l'Immobilier et du Tourisme Portugais à Paris en mai 2013 et la fin du premier trimestre 2014*.

Les organisateurs du Salon, **la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco Portugaise**, dont la troisième édition se tiendra à Paris du 16 au 18 mai prochain, ont aussi pu mesurer cet engouement croissant sur le marché français puisque le nombre d'exposants portugais (promoteurs, banques, notaires, experts immobiliers, résidences de tourisme...) a doublé par rapport à l'année précédente.

Le pays s'attend à accueillir 20 000 français prêts à s'installer d'ici 2015. De nombreux acteurs économiques et financiers s'adaptent à cette nouvelle réalité. C'est aussi une aubaine pour les entreprises françaises de développer des services bilatéraux pour les retraités français installés au Portugal notamment dans le domaine de la santé, de l'assurance et de la gestion de patrimoine.

Le Salon aura une résonance toute particulière puisqu'il coïncide avec la date anniversaire du 17 mai mettant fin à l'assistance financière du Portugal. Le gouvernement a opté pour une « sortie propre », c'est à dire sans ligne de crédit de précaution. Tous les voyants sont donc au vert pour cette troisième édition.

** Ce chiffre est à mettre en perspective avec la durée de séjour obligatoire supérieure à 183 jours au Portugal, de manière continue ou discontinue.*

Source : Xavier Rohmer, avocat associé, August & Debouzy Avocats, www.august-debouzy.com

Plus d'informations sur le salon et demande d'invitation en ligne :
www.sipp.ccifp.fr

**Informations pratiques 3^{ème} édition du Salon de l'Immobilier et du Tourisme
Portugais à Paris :**
Du 16 au 18 mai 2014 - Hall 5.1 Parc des Expositions, Porte de Versailles.

**Relations Presse Salon de l'Immobilier et du Tourisme Portugais à Paris c/o Agence TQC -
GroupExpression**

Linda Bellili et Virginie Le Norgant

Tel. 01 58 01 01 30 - linda@tqc.fr - virginie@tqc.fr